



UNIVERSIT  PARIS-SACLAY
**INTERNATIONAL MASTER'S
SCHOLARSHIP PROGRAMME 2020-2021**



Bourses internationales de master de l'Universit  Paris-Saclay Ann e acad mique 2020-2021

L'Universit  Paris-Saclay souhaite promouvoir l'ouverture internationale des formations de master (Dipl me National) dispens es au sein de ses composantes, ses  tablissements-composantes et ses universit s membres associ es, et faciliter ainsi l'accueil d' tudiants internationaux du meilleur niveau international, et en particulier ceux d sirent d velopper un projet de doctorat   l'issue du master.

Des bourses de mobilit  sont propos es pour l'ann e universitaire 2020-2021. Mises en place gr ce au financement IDEX Programme Investissement d'Avenir 3, elles s'adressent aux  tudiants internationaux admis   une formation de master dont la mention est accr dit e   l'Universit  Paris-Saclay et dispens e dans un des  tablissements suivants : AgroParisTech, CentraleSupélec, Ecole Normale Sup rieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), INSTN-CEA, Institut d'Optique Graduate School (IOGS), Universit  d'Evry-Val-d'Essonne (UEVE), Universit  Paris-Saclay (UPSaclay), Universit  de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

Elles sont attribu es selon des crit res d'excellence acad mique.

Ces bourses sont accord es pour **1 ou 2 ans** aux  tudiants admis   un master de l'Universit  Paris-Saclay, en fonction du niveau d'admission (M1 ou M2) et sous r serve de l'obtention des cr dits n cessaires pour le passage au niveau sup rieur.

Identification des candidats :

L'admission   un master de l'Universit  Paris-Saclay ne donne pas automatiquement le droit de candidater au programme de bourses internationales de master.

Pour plus d'information, voir le paragraphe « Crit res d' ligibilit  ».

Le choix des  tudiants qui pourront se porter candidats   une bourse IDEX de l'Universit  Paris-Saclay est effectu  par le jury d'admission aux masters de l'Universit  Paris-Saclay parmi les  tudiants admis   une formation.

Seuls les  tudiants qui recevront un e-mail de l'Universit  Paris-Saclay leur proposant de postuler   une bourse IDEX de l'Universit  Paris-Saclay pourront compl ter un dossier de candidature.

Aucune candidature spontan e   une bourse IDEX de l'Universit  Paris-Saclay n'est possible.

Proc dure de candidature :

1/ Les  tudiants s lectionn s recevront automatiquement par e-mail un lien internet vers le formulaire de candidature   compl ter en ligne.

Apr s r ception du message l'informant de sa s lection, l' tudiant souhaitant candidater   la bourse devra compl ter en ligne son dossier de candidature   une bourse et fournir obligatoirement le nom de deux personnes r f rentes susceptibles de le recommander (responsable de la formation, enseignant, encadrant de stage...).

2/ Les personnes r f rentes d sign es par le candidat recevront un e-mail contenant un lien internet vers un formulaire de recommandation. Elles devront le compl ter en ligne et le valider **imp rativement avant la date de cl ture de l'appel.**

Le candidat sera automatiquement inform  par e-mail de la validation de chaque formulaire.

3/ Le dossier de candidature   une bourse sera consid r  complet une fois les formulaires de recommandation compl t s et valid s par les deux r f rents.

Important : aucun message sp cifique ne sera envoy  au candidat l'informant que son dossier est complet.

Il appartiendra au candidat de s'assurer que les r f rents auront bien compl t  et valid  les formulaires de recommandation avant la date de cl ture de l'appel   candidature indiqu e dans l'e-mail d'invitation   candidater.

Les dossiers incomplets ou hors d lai seront automatiquement rejet s.

Crit res d' ligibilit  :

Sont  ligibles :

- Les  tudiants admis dans un master de l'Universit  Paris-Saclay op r  par l'un des  tablissements suivants : AgroParisTech, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, INSTN-CEA, IOGS, UEVE, UPSaclay, UVSQ. Parmi ces  tudiants, seuls ceux appartenant   l'une des cat gories mentionn es ci-apr s pourront  tre s lectionn s pour faire acte de candidature.
- Les  tudiants « primo-arrivants »,  g s de 30 ans maximum dans l'ann e de s lection.
- Les  tudiants de nationalit   trang re pr sents sur le territoire fran ais depuis moins d'un an suivant ou ayant suivi une formation non dipl mante ou un stage.
- Les  tudiants de nationalit   trang re pr sents sur le territoire fran ais depuis moins d'un an en cours de formation linguistique (FLE...).
- Les  tudiants ayant d j  s journ  en France, dans le cadre d'une mobilit  au cours de leurs  tudes (de type Masters Conjointes Erasmus Mundus, Erasmus+ Mobilit  Internationale de Cr dits, mobilit  dans le cadre d'un  change...) sans d livrance d'un dipl me de l'enseignement sup rieur fran ais.

Ne sont pas  ligibles :

- Tous les  tudiants ayant  t  ou  tant inscrits dans un  tablissement fran ais au cours de leur cursus,   l'exception des  tudiants internationaux inscrits dans un  tablissement d'enseignement fran ais   l' tranger.
- Les  tudiants ayant connu une interruption d' tudes de plus de 3 ann es cons cutives.
- Les  tudiants percevant par ailleurs un financement dont le montant est sup rieur   600  par mois.

Formation / discipline :

- Tous les champs disciplinaires sont concern s.
- Toutes les formations de master pour lesquelles l'Universit  Paris-Saclay est accr dit e   l'exception des formations en apprentissage.

S lection des laur ats, crit res d' valuation :

Rappel : l'admission   un master n'ouvre pas automatiquement droit   une bourse.

La s lection des laur ats rel ve de la comp tence d'un jury compos  d'experts des composantes, des  tablissements-composantes et des universit s membres associ es de l'Universit  Paris-Saclay.

Les crit res d' valuation prennent en compte les  l ments suivants :

- Niveau acad mique,
- Projet personnel,
- Sp cifiquement pour les candidats admis en M2 : motivation argument e pour une poursuite en th se dans un laboratoire de l'Universit  Paris-Saclay.

Montant et versement de la bourse :

- La bourse de l'Universit  Paris-Saclay s' l ve   10 000  par an. Elle est vers e par l'Universit  Paris-Saclay pour toute la dur e de l'ann e universitaire et pour un s jour de 10 mois cons cutifs (septembre   juin).
- Une indemnit  forfaitaire maximale de 1 000  pour les frais de voyage et de visa est  galement attribu e en fonction du pays d'origine du candidat.
- Les laur ats ne percevront leur bourse et l'indemnit  de transport qu'une fois arriv s en France et inscrits administrativement dans la formation pour laquelle ils ont  t  admis.
- **Aucune avance ne sera possible.**

Suivi des cours et mobilit  d' tudes :

- Les  tudiants s lectionn s auront l'obligation de suivre la formation pour laquelle la bourse a  t  attribu e dans une des composantes, un des  tablissements-composantes ou une des universit s membres associ es de l'Universit  Paris-Saclay.
- La bourse pourra  tre suspendue en cas d'absence non justifi e r p t e de l' tudiant.
- Le versement de la bourse sera suspendu, sans report possible, pendant toute p riode d' tudes effectu e dans un  tablissement ext rieur au p rim tre Paris-Saclay (en France ou   l' tranger).
- Le versement de la bourse sera maintenu dans le cadre de mobilit  d' tudes obligatoire de certaines formations de l'Universit  Paris-Saclay ou des programmes d' changes universitaires internationaux entre l'Universit  Paris-Saclay et ses partenaires (doubles dipl mes avec mobilit  obligatoire, Masters Conjointes Erasmus Mundus...). Cette mobilit  obligatoire ne pourra pas s'effectuer dans le pays ou l' tablissement d'origine de l' tudiant.
- Le versement de la bourse sera suspendu pour toute mobilit  d' tudes en dehors de la mobilit  obligatoire.
- Les ann es de c sure sont autoris es mais non financ es.

Stages :

- Les stages dans un laboratoire de recherche devront  tre effectu s dans un des laboratoires de recherche de l'Universit  Paris-Saclay ; en dehors de ce cadre, l' tudiant pourra voir sa bourse suspendue sans report possible.
- Les stages en entreprise devront  tre effectu s sur le territoire fran ais.
- La bourse sera suspendue dans le cas o  la gratification de stage d passerait un montant de 650  par mois.

Calendrier /  tapes :

- Date limite de r ception des dossiers complets : **06 mai 2020**.
- Annonce des r sultats : **mi-juin 2019**.

R sultats :

Tous les candidats au programme de bourses de l'Universit  Paris-Saclay seront inform s par e-mail de la d cision du jury.

Les laur ats auront un d lai de 8 jours pour accepter ou refuser la bourse. Sans r ponse dans ce d lai, les laur ats seront consid r s comme d missionnaires.

L'Universit  Paris-Saclay se r serve le droit de refuser ou de mettre un terme   l'octroi de la bourse si les informations d clar es s'av rent fausses.